

Typologie des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

La mise en place du revenu de solidarité active (RSA) s'est accompagnée d'une redéfinition de l'accompagnement des bénéficiaires, avec notamment l'application d'une logique de droits et devoirs. Depuis le 1^{er} juin 2009, l'orientation des personnes soumises aux droits et devoirs s'appuie sur un recueil de données dites « socioprofessionnelles », dont l'analyse permet de mieux comprendre les freins potentiels à leur recherche d'emploi.

Plusieurs profils se distinguent parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs : des jeunes plutôt diplômés en phase d'insertion, ne déclarant pas de difficultés particulières ; des bénéficiaires du RSA en fin de droits au chômage, souvent inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, mobiles géographiquement ; des femmes en situation d'isolement, rencontrant des problèmes de garde d'enfants ; des bénéficiaires plus âgés, en situation de précarité, cumulant plusieurs types de difficultés.



Le revenu de solidarité active (RSA) a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) dans son volet « RSA socle ». La mise en place de ce nouveau dispositif s'est accompagnée d'une redéfinition de l'accompagnement des bénéficiaires, avec notamment l'application d'une logique de droits et devoirs. Ainsi, les personnes appartenant à un foyer bénéficiant du RSA socle et dont les revenus d'activité mensuels sont inférieurs à 500 euros sont soumises aux droits et devoirs. Cela signifie qu'elles ont le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation (plutôt à caractère social ou bien professionnel) et de disposer d'un référent unique. En contrepartie, elles doivent s'engager dans une démarche d'insertion formalisée par un contrat d'engagement réciproque (CER) ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), visant à rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création de leur propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Un recueil de données socioprofessionnelles pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

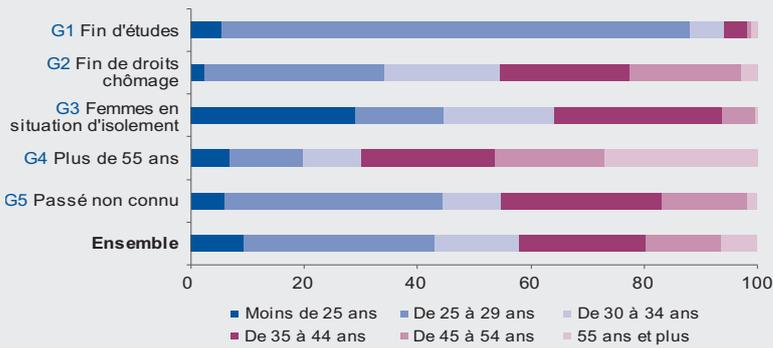
Afin d'accompagner au mieux les personnes soumises aux droits et devoirs, un recueil de données dites « socioprofessionnelles » a lieu lors

de la demande de RSA. Les questions portent notamment sur la situation personnelle de la personne, son passé professionnel, son niveau d'études, la raison de sa demande de RSA (fin de droits à l'indemnisation du chômage, changement de situation familiale...) et son passé vis-à-vis des minima sociaux. Il s'agit également d'informations sur les difficultés qu'elle peut rencontrer dans sa vie quotidienne (santé, endettement...), en termes de logement, et les freins éventuels à sa recherche d'emploi (problèmes de garde d'enfants, mobilité géographique).

Le recueil de ces informations est réalisé par les organismes intervenant dans la gestion de la demande de RSA : conseil général du département où réside la personne, ou organismes ayant reçu délégation pour le faire, à savoir les caisses d'Allocations familiales (Caf), caisses de la Mutualité sociale agricole (CMSA), centres communaux d'action sociale (CCAS), centres intercommunaux d'action sociale (Cias), associations.

Dans le cadre de l'offre de service aux allocataires, un outil a été développé par la branche Famille de la Sécurité sociale, appelé « @RSA », qui permet de réaliser l'instruction des demandes de RSA (pour l'ensemble des bénéficiaires) et le recueil des données socioprofessionnelles (pour les individus soumis aux droits et devoirs).

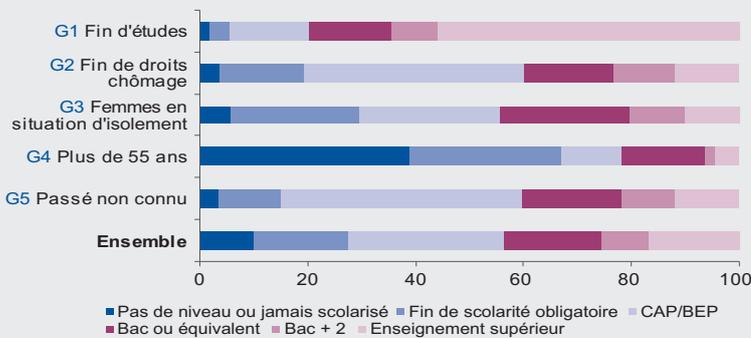
Graphique 1 – Répartition par âge des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, selon cinq profils types (en %)



Source : Cnaf – DSER.

Champ : échantillon au 1/10^e des personnes résidant en France métropolitaine, entrant dans les droits et devoirs en décembre 2012, dont le recueil des données socioprofessionnelles a été réalisé avec l'outil @RSA.

Graphique 2 – Répartition par niveau d'étude des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, selon cinq profils types (en %)



Source : Cnaf – DSER.

Champ : échantillon au 1/10^e des personnes résidant en France métropolitaine, entrant dans les droits et devoirs en décembre 2012, dont le recueil des données socioprofessionnelles a été réalisé avec l'outil @RSA.

Méthodologie

Réaliser une typologie sur une population consiste à définir des groupes d'individus, qui soient à la fois les plus homogènes possibles en interne et les plus différents possibles entre eux. La technique de classification retenue est une méthode mixte consistant à enchaîner une classification par centres mobiles et une classification ascendante hiérarchique (CAH), afin d'améliorer la robustesse des résultats. Le partitionnement par centres mobiles ne s'appliquant qu'à des données continues, une analyse des correspondances multiples (ACM) est réalisée au préalable sur les données qualitatives de l'étude pour les transformer en variables synthétiques continues (en effet, les réponses aux questions du recueil se font parmi plusieurs modalités possibles). La typologie, réalisée principalement à partir des questions obligatoires du recueil, utilise les variables suivantes :

- le sexe, l'âge, la situation d'isolement ou non ;
- la situation de la personne au moment de sa demande de RSA, son antériorité dans les minima sociaux ;
- la nature de son logement (autonome, temporaire, précaire...) et les difficultés éventuelles de logement (problèmes financiers, mauvaises conditions de logement...);
- les difficultés dans la vie quotidienne (santé, lecture/écriture, endettement...), les problèmes de garde d'enfants, la mobilité géographique (sur la commune, le département ou au-delà) ;
- le niveau d'étude, le fait d'avoir déjà travaillé ou pas, l'inscription en tant que demandeur d'emploi ;
- le fait d'être prêt à s'engager rapidement dans une démarche de recherche d'emploi.

Cet applicatif a été mis à disposition des organismes instructeurs qui le souhaitent, certains d'entre eux comme des CCAS d'une certaine taille pouvant posséder leur propre outil. Tous les recueils de données socio-professionnelles ne sont donc pas effectués *via* l'applicatif @RSA¹.

Une typologie des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs distinguant cinq profils

Au-delà des données administratives indispensables à la gestion du droit, les données socioprofessionnelles enrichissent la connaissance que nous avons des bénéficiaires du RSA. L'exploitation de cette nouvelle source d'informations permet ainsi de construire une typologie des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, en fonction des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. L'étude présentée ici se concentre sur les bénéficiaires du RSA entrant dans les droits et devoirs en décembre 2012², dont le recueil des données socioprofessionnelles a été effectué avec l'outil @RSA. Le champ est restreint aux personnes résidant en France métropolitaine, afin d'éviter un biais potentiel lié à l'existence dans les départements d'Outre-mer (Dom) du revenu de soutien temporaire à l'activité (RSTA). La typologie est réalisée sur un échantillon au 1/10^e des bénéficiaires, ce qui représente une population d'étude de 1 111 individus. Les résultats obtenus selon la méthodologie choisie (encadré 1)

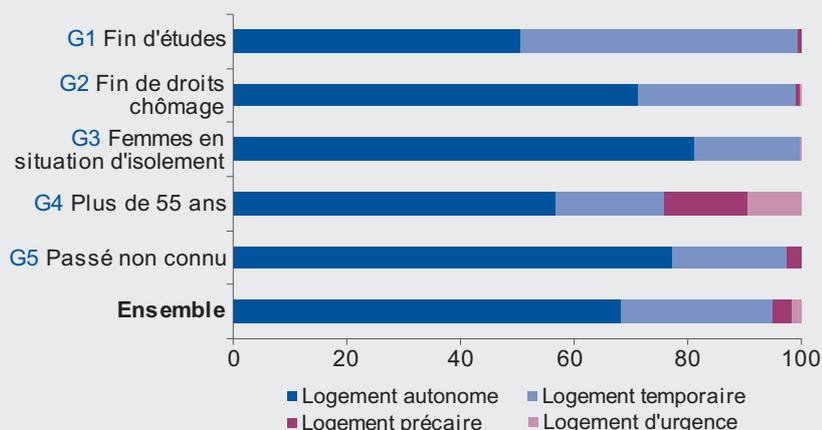
permettent de distinguer cinq profils de bénéficiaires du RSA entrant dans la logique des droits et devoirs.

Un groupe de jeunes bénéficiaires du RSA plutôt diplômés en phase d'insertion

Le premier groupe (G1 : 15 % de la population étudiée) rassemble des bénéficiaires du RSA très majoritairement âgés de 25 à 29 ans [près de 83 % des individus du groupe, contre un tiers de la population globale (graphique 1)]. Ils demandent plus fréquemment la prestation pour fin d'études : cela concerne 26 % d'entre eux contre seulement 4 % des bénéficiaires en moyenne. Près de neuf individus sur dix n'ont d'ailleurs jamais perçu le RSA (contre 54 % de l'ensemble). En termes de niveau d'études, les bénéficiaires de cette classe sont nettement plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur, puisqu'ils sont 56 % dans ce cas, contre seulement 17 % de la population totale (graphique 2). La part des hommes et des femmes dans ce groupe est en revanche similaire à celle de l'ensemble des bénéficiaires.

Les personnes de ce groupe sont, deux fois plus souvent que la moyenne, hébergées de façon temporaire chez un parent ou un tiers (graphique 3), et déclarent majoritairement ne pas avoir de difficultés de logement. Plus de sept bénéficiaires sur dix indiquent que leur famille ne fait

Graphique 3 – Répartition par type de logement des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, selon cinq profils types (en %)



Source : Cnaf – DSER.

Champ : échantillon au 1/10^e des personnes résidant en France métropolitaine, entrant dans les droits et devoirs en décembre 2012, dont le recueil des données socioprofessionnelles a été réalisé avec l'outil @RSA.

pas l'objet d'un accompagnement et qu'ils ne bénéficient pas non plus d'un accompagnement individuel. Par ailleurs, les personnes de ce groupe se déclarent très mobiles géographiquement : plus des trois quarts (77 %) indiquent être mobiles sur le département ou plus, contre seulement la moitié des bénéficiaires en moyenne (graphique 4). Ils ne signalent aucun obstacle à la recherche d'un emploi, puisque la quasi-totalité (99 %) d'entre eux n'ont pas de problèmes de garde d'enfants. Ils sont ainsi pour la plupart prêts à s'engager rapidement dans une démarche de recherche d'emploi (dans 96 % des cas contre 82 % pour l'ensemble).

Un groupe marqué par une forte présence de chômeurs en fin de droits

Le deuxième groupe (G2 : 35 % de la population étudiée) est le plus important en termes d'effectifs, puisqu'il représente plus d'un tiers de la population d'étude. Les demandes de RSA sont souvent consécutives à une fin de droits à l'indemnisation du chômage (53 % des individus) ou à une cessation d'activité (27 %). Il s'agit plutôt de chômeurs de longue durée, car ils sont près de la moitié (47 %) à être inscrits comme demandeurs d'emploi depuis plus d'un an (contre 29 % de l'ensemble). C'est un groupe plutôt masculin (75 % d'hommes contre 49 % dans la population totale). Les personnes ont déjà bénéficié du RSA ou du RMI plus fréquemment que la moyenne (43 % contre 28 %). Par ailleurs, 41 % sont titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les bénéficiaires de ce groupe déclarent moins souvent de difficultés dans leur vie quotidienne (29 % d'entre eux, contre 36 % en moyenne), mais quand c'est le cas, ils citent l'endettement un peu plus fréquemment. Leur type d'habitat (autonome, temporaire, précaire ou d'urgence) ne diffère pas de celui de l'ensemble de la population. Ils signalent légèrement moins souvent des difficultés de logement, ces dernières relevant principalement de problèmes financiers. Par ailleurs, ils n'indiquent pas de problème de garde d'enfants. Ce groupe déclare une

mobilité géographique importante : 66 % des individus disent en effet être mobiles sur le département ou au-delà (contre la moitié de la population étudiée en moyenne). Environ 95 % des bénéficiaires de ce groupe sont prêts à s'engager rapidement dans une démarche de recherche d'emploi (contre 82 % pour l'ensemble).

Un groupe composé quasi-exclusivement de femmes, très majoritairement en situation d'isolement, avec des freins à leur recherche d'emploi

Le troisième groupe (G3 : 21 % de la population étudiée) se compose à 98 % de femmes, la moitié d'entre elles déclarant rencontrer des obstacles à la recherche d'un emploi (contre 14 % de la population globale). Près de sept femmes sur dix se trouvent en situation d'isolement³ avec un ou des enfant(s) à charge ou une grossesse en cours (contre 19 % de l'ensemble). Près du tiers (29 %) des personnes sont âgées de moins de 25 ans (contre 9 % de l'ensemble de la

population étudiée), mais ce groupe comprend également des femmes âgées de 35 à 44 ans. Les personnes demandent le RSA dans 30 % des cas suite à un changement de situation familiale (contre 9 % dans la population globale), et dans 46 % en raison de faibles ressources (contre 41 % dans l'ensemble). Ces femmes rencontrent des freins à la recherche d'un emploi liés à des problèmes de garde d'enfants. Chez les bénéficiaires les plus jeunes, ces problèmes concernent majoritairement des enfants âgés de moins de 6 ans, tandis que les autres femmes connaissent également des problèmes de garde d'enfants âgés de plus de 6 ans.

Par ailleurs, ce groupe est moins homogène que les autres concernant les difficultés rencontrées, certaines variant avec l'âge des personnes. Ainsi, plus d'un tiers des bénéficiaires les plus jeunes sont hébergées en logement temporaire, alors que les moins jeunes disposent très fréquemment d'un logement autonome. De même, 40 % des femmes âgées de moins de 25 ans n'ont jamais travaillé et en majorité, elles ne sont pas encore inscrites à Pôle emploi ou leur démarche est en cours. Les bénéficiaires plus âgées ont, quant à elles, déjà travaillé dans 94 % des cas et elles sont plutôt en chômage de longue durée. Les femmes de ce groupe déclarent une mobilité géographique limitée pour les deux tiers d'entre elles à la commune, contre moins de la moitié de la population globale. Elles sont donc moins facilement en mesure de s'engager rapidement dans une démarche de recherche d'emploi (seulement 57 % d'entre elles contre 82 % de l'ensemble des bénéficiaires).

Un groupe de bénéficiaires en moyenne plus âgés et en situation de grande précarité

Le quatrième groupe (G4 : 18 % de la population étudiée) se distingue par une forte proportion de personnes âgées de 55 ans et plus (46 % contre 19 % en moyenne). Les deux tiers des bénéficiaires ont par ailleurs un niveau d'étude inférieur au BEP. La part des femmes est légèrement plus élevée que dans la population globale (57 % contre

51 % en moyenne). Ce groupe se caractérise aussi par un habitat précaire : un quart des personnes sont hébergées dans un logement précaire ou d'urgence (contre 5 % de l'ensemble). Les difficultés en termes de logement sont prégnantes car elles concernent 55 % des individus contre un tiers de la population étudiée, les problèmes étant principalement d'ordre financier. Par ailleurs, les trois quarts des bénéficiaires demandent le RSA en raison de faibles ressources.

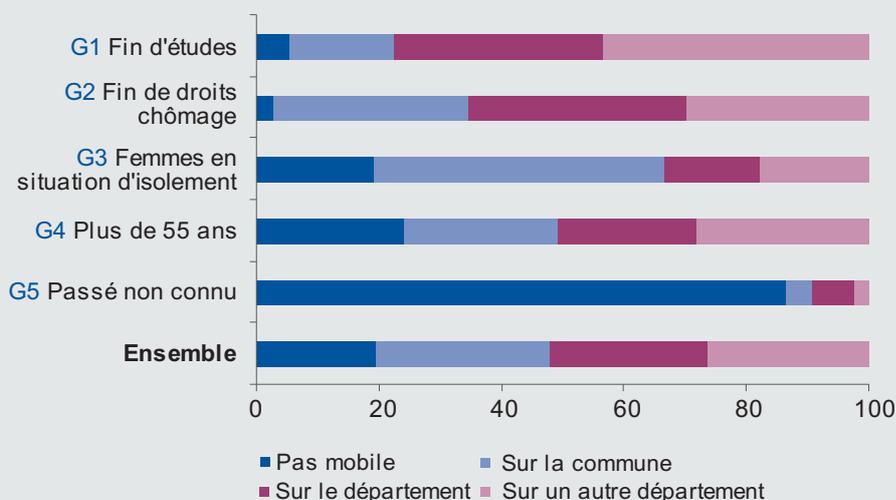
Les personnes de ce groupe déclarent beaucoup plus souvent des difficultés dans leur vie quotidienne (76 % d'entre eux contre 36 % de l'ensemble). Il s'agit principalement de problèmes de santé, de lecture/écriture ou de démarches et formalités administratives. Les individus bénéficient d'ailleurs plus fréquemment d'un accompagnement familial et d'un accompagnement individuel, ce dernier concernant l'emploi mais aussi la santé. Ils rencontrent peu d'obstacles dans leur recherche d'un emploi en termes de garde d'enfants, mais sont parfois confrontés à des problèmes de garde de proche invalide ou dépendant.

Un quart des personnes de ce groupe n'ont jamais travaillé (contre 13 % de l'ensemble de la population étudiée). Par ailleurs, la moitié des bénéficiaires ne sont pas inscrits comme demandeur d'emploi ou leur démarche est en cours. Ce groupe déclare une mobilité géographique moins forte que les précédents, avec un quart de personnes non mobiles, contre 19 % de la population totale. Finalement, sept personnes sur dix sont prêtes à s'engager rapidement dans une démarche de recherche d'emploi (contre huit sur dix en moyenne).

Un groupe résiduel de bénéficiaires dont le passé dans les minima sociaux n'est pas connu

Le cinquième groupe (G5 : 11 % de la population étudiée) rassemble les individus n'ayant pas répondu à la question « Avez-vous déjà bénéficié du RSA/RMI ? ». La proportion des demandes de RSA suite à une fin de droits à l'indemnisation du chômage est légèrement plus

Graphique 4 – Répartition des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs par degré de mobilité géographique déclarée, selon cinq profils types (en %)



Source : Cnaf – DSER.

Champ : échantillon au 1/10^e des personnes résidant en France métropolitaine, entrant dans les droits et devoirs en décembre 2012, dont le recueil des données socioprofessionnelles a été réalisé avec l'outil @RSA.

élevée qu'en moyenne (43 % contre 31 %). Les personnes sont aussi plus souvent inscrites comme demandeurs d'emploi que l'ensemble de la population (76 % contre 65 %). Les bénéficiaires disent un peu moins souvent rencontrer des difficultés dans la vie quotidienne, mais celles-ci sont plus souvent des problèmes d'endettement.

Enfin, ce groupe se caractérise par une mobilité géographique très faible puisque 87 % des individus ne sont pas mobiles du tout (contre 19 % de l'ensemble de la population étudiée).

Isabelle Siguret ■

Stéphane Donné ■

Cnaf - DSER

■ Notes

(1) Pour plus de détails sur la description de cet outil, les éventuels biais et la représentativité des données, voir Siguret I., 2013, *Caractéristiques des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs*, Politiques sociales et familiales, n° 113.

(2) Le mois de décembre est considéré relativement « stable », contrairement au mois de juin par exemple, où toutes les demandes émanant de personnes en fin d'études ne sont pas encore arrivées (elles peuvent s'étaler jusqu'en octobre).

(3) D'après la nomenclature du recueil.

■ Pour en savoir plus

■ Anguis M., 2008, *Les bénéficiaires du RMI : des profils et des parcours passés très divers, RMI, l'état des lieux 1988-2008*, La Découverte, collection Recherches.

■ Siguret I., 2013, *Caractéristiques des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs*, Politiques sociales et familiales, n° 113.

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769